


LES (TROP ?) LONGUES VACANCES de nos parlementaires

 Ecolo dénonce la tentative de contourner l'avancement de la date de rentrée parlementaire à la Fédération Wallonie-Bruxelles

► Ce lundi sonne le glas des vacances parlementaires de Pâques pour les élus de différentes assemblées représentatives du pays. Il leur faudra patienter jusqu'à l'été.

En la matière, la force des habitudes semble parfois grande. Et cela n'est pas du goût de Barbara Trachte, chef de groupe Ecolo à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), qui s'insurge contre les plans du bureau du parlement de la FWB pour cet été. Elle lui reproche en substance de ne pas prévoir de commissions durant deux semaines après la rentrée du 6 septembre, au sortir des vacances. Une manière pour certains élus de prolonger l'été, et de conserver les habitudes ?

“On m'a informée, lors de la conférence des présidents, que le bureau du parlement de la Fédération souhaitait ne pas organiser de commission durant les deux semaines qui suivent la rentrée. C'est Philippe Courard (PS), président du parlement, qui a pris cette décision”, regrette Barbara Trachte, chef de groupe Ecolo. *“Il était pourtant évident que le décret adopté devait permettre de commencer à travailler bien plus tôt, dès le début septembre. Car à cette période, on est confrontés à la rentrée scolaire, aux problèmes d'inscription, etc. En plénière, on doit se limiter à des questions d'actualité de cinq minutes.”*

“Ce serait effectivement mieux que les commissions suivent im-

mediatement la rentrée”, abonde le cabinet de Françoise Bertieaux, cheffe de groupe MR.

Petit élément de contexte : juillet excepté, les congés parlementaires sont grosso modo calqués sur le rythme scolaire (voir calendrier), pour atteindre un total confortable de 14 semaines par an.

Consciente de l'évolution de la société, la Chambre des représentants a récemment avancé cette date, initialement prévue le 11 octobre, au mois de septembre. La Wallonie et la FWB ont embrayé récemment, allant même plus loin : la rentrée s'effectuera désormais (en théorie) le 1^{er} septembre pour le parlement wallon et le 2 pour la FWB.

En pratique, la première séance plénière aura cette année lieu le 5 septembre au parlement wallon, à Namur, et le 6 septembre à la FWB.

CONCRÈTEMENT, si la séance plénière nécessite la présence des élus, c'est lors des commissions que le travail de fond s'effectue, tout comme le contrôle effectif du gouvernement.

Certains parlementaires tenteraient-ils de conserver les deux semaines de vacances supplémentaires, comme c'était le cas

jusqu'ici ? *“Je crois surtout que c'est la force des habitudes qui re-fait surface... Ils sont tellement habitués à ne pas devoir travailler début septembre”*, contextualise Barbara Trachte.

DU CÔTÉ DU CABINET Courard, on affirme ne pas être en mesure de nous préciser quelle décision a été prise par le bureau. On nous renvoie vers le Secrétariat général du parlement.

“Le calendrier a été adopté pour une rentrée le 6 septembre. En théorie, il est donc possible de procéder à des commissions à partir de cette date”, nous précise Cécile Marquette, responsable communication au Secrétariat général du parlement. Mais sera-ce le cas ? Les dates des commissions ne se fixent traditionnellement jamais aussi longtemps à l'avance. La réponse définitive attendra donc...

Quoi qu'il en soit, les députés wallons, également présents à la Fédération, devraient quant à eux avoir déjà repris le chemin du travail.

La situation pourrait bien être différente pour les 19 députés bruxellois, qui complètent l'hémicycle du parlement de la Fédération. En effet, la rentrée du parlement bruxellois n'est fixée qu'après la mi-septembre. Une impasse sur les commissions leur offrirait, de facto, deux bonnes semaines de congés supplémentaires.

Adrien de Marneffe

Les avantages d'un parlementaire

▣ Entre 5.950 euros et 6.119 euros net par mois selon les assemblées

1 Les vacances parlementaires d'été débutent, aux niveaux fédéral, bruxellois, wallon et de la Fédération, le 21 juillet. Chaque assemblée bénéficie d'une semaine *off* à la Toussaint, deux semaines à Noël, une semaine au Carnaval, et deux semaines à Pâques.

2 Une vacance parlementaire ne signifie pas qu'aucun travail ou aucune réunion ne peut y être effectué. En cas d'urgence, un parlement peut se réunir. Cela a notamment été le cas lors de la crise du fipronil. Par ailleurs, le gouvernement ne clôt la session parlementaire que la veille de la rentrée parle-

mentaire, à minuit. Et tant que la session n'est pas close, le parlement peut en théorie siéger, par exemple si une motion de méfiance est déposée. Comme l'été dernier, avec la chute du gouvernement wallon PS-CDH.

3 Un parlementaire wallon gagne 6.119 euros net (régime isolé), selon le Crisp. Comptez 5.950 euros pour un député fédéral et 6.081 euros pour un député bruxellois. La règle actuelle prévoit, en cas de cumul, un plafond de rémunération fixé à 150 % de l'indemnité parlementaire de base, soit 183.519,45 euros brut par an.

4 Une réduction de rémunération est prévue pour ceux qui n'assistent pas régulièrement

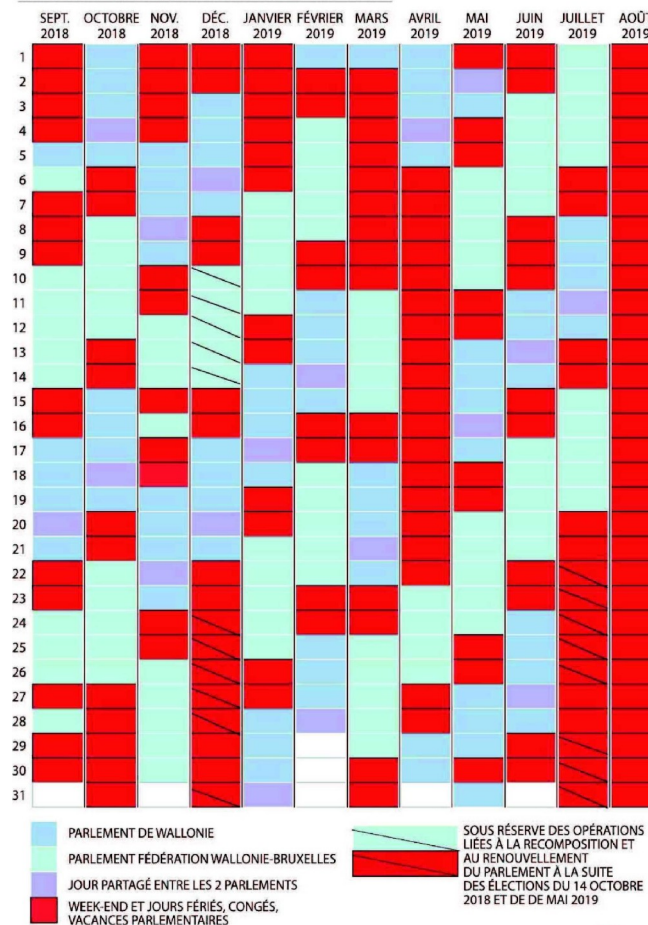
aux votes : -10 % de salaire si la présence est inférieure à 80 % de votes, et -60 % de salaire si elle descend sous les 50 % de votes.

5 Les parlementaires peuvent disposer de la première classe dans les transports publics mais aussi d'une indemnité kilométrique pour leurs déplacements domicile-parlement, équivalente à 0,35 euro par kilomètre.

6 S'ils ne sont pas réélus ou perdent leur poste, les parlementaires bénéficient d'une indemnité parlementaire qui équivaut à deux mois d'indemnité de sortie par année prescrite (24 au maximum).

AdM

CALENDRIER PARLEMENTAIRE 2018 - 2019



“Je me demande ce que certains faisaient de leurs journées”

▣ Georges-Louis Bouchez a été député jusqu'en avril 2016 : il balance !

▸ Les parlementaires bénéficient-ils de trop longues vacances ? Un bon nombre d'entre eux les justifient régulièrement par la nécessité de se ménager du temps pour bûcher sur les dossiers, mais, surtout, assurer une présence sur le terrain local.

L'argument tient-il la route ? La question se pose d'autant plus qu'avec le décumul intégral voté en Wallonie, les parlementaires wallons devront renoncer à leur mandat local pour se concentrer sur leur job de député.

“Le temps parlementaire est souvent trop long. On a parfois des reports d'un mois pour une question d'actualité... Souvent, les parlementaires qui disent que leurs congés leur servent à être présents dans leurs communes, c'est de la blague. La plupart sont en congé ou partent en vacances”, assure Georges-Louis Bouchez, ex-député et délégué général du MR.

“Le nœud du problème, c'est : comment un parlementaire conçoit-il son rôle ? Au fond, parlementaire, c'est un titre qui permet de faire avancer le débat. Mais ce n'est pas en commission qu'on change le monde. Il faut se rendre dans des débats, le soir, sortir de sa commune. La plupart n'en ont pas envie, voire ne s'en sentent pas capables”, reprend l'hyperactif Montois. “En fait, parlementaire, c'est un boulot où vous pouvez rester couché chez vous, et vous déplacer seulement pour le vote. Vous serez payé pareil. Je dois avouer que j'ai été déçu du niveau d'engagement global au parlement wallon. Je me demandais ce que certains faisaient de leurs journées... Par contre, attention, certains mouillaient le maillot !”

Le leader de Mons en mieux ne plaide pas forcément pour une réduction simple du nombre de jours de congé. Mais pour une réorganisation avec la possibilité de pouvoir ménager

des plages et des espaces supplémentaires durant une partie des vacances parlementaires pour débattre d'objectifs à plus long terme, comme de la digitalisation de l'économie, par exemple.

STÉPHANE HAZÉE, quant à lui, recommande de ne pas mettre la charrue avant les bœufs. La grande capacité de travail et l'implication du chef de groupe Ecolo sont reconnues même parmi ses opposants. Il a porté, avec Pierre-Yves Jeholet (MR), le décret spécial instituant l'avancement de la rentrée parlementaire wallonne. Prudent, il se refuse à plaider pour une nouvelle réduction du temps de vacances parlementaires, qui pourrait être mal perçue. “La priorité, c'est de mettre en œuvre ce qui a été décidé, à savoir la rentrée le 1^{er} septembre, cette année, pour la première fois. Nous avons obtenu

une première victoire d'étape”, glisse Stéphane Hazée. “Mais on voit déjà à la Fédération que certains ont du mal à respecter l'esprit de cette règle. Dans les débats pour faire adopter le texte, nous avons déjà bien senti que certains trouvaient ça risible.”

IL PRÉCISE que la qualité d'un parlementaire ne se limite pas à sa présence lors des votes.

“Avant, il n'y avait pas de règles. Désormais, lorsqu'un parlementaire n'est pas présent à au moins 80 % des votes, on décompabilise son salaire. Il y a des députés qui travaillent, d'autres moins”, reprend le Namurois. “Certains se dépensent sans compter, d'autres ne vont sur aucun terrain, ne déposent pas de propositions de décret... Mais on peut faire tous les changements de règlement qu'on veut, au final, c'est l'électeur qui tranche.”

ADM